

DÉPARTEMENT
GIRONDE
COMMUNE
BEGLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

 Liberté – Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 0085-24

URO/SG

Objet : Délégation de signature aux membres du Conseil municipal durant les périodes d'astreinte

Le Maire de la Ville de BEGLES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-1, L. 2122-18, L. 2122-20 et L. 2212-2 et suivants,

VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1332-1 et suivants, D. 1332-14 et suivants, L.3213-1 et L.3213-2,

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions aux membres du Conseil municipal.

CONSIDÉRANT qu'en l'absence ou en cas d'empêchement du Maire, une astreinte est assurée chaque semaine par des adjoint(e)s ou par des élu(e)s délégué(e)s.

CONSIDÉRANT qu'il convient, dans ce cadre, d'organiser les conditions dans lesquelles :

- Peuvent être ordonnées les hospitalisations d'office,
- Peuvent être prises les mesures de prévention des risques sanitaires liés à la baignade,
- Peuvent être ordonnées les mesures de police municipale nécessaires visant à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique,

ARRÊTE

ARTICLE 1 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Les élu(e)s ci-après sont chargé(e)s d'assurer les fonctions dévolues au Maire par les articles susvisés du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de la Santé Publique, pendant les périodes suivantes :

- du vendredi à 17h00 au vendredi suivant à 16h59,

A compter du 1^{ER} JANVIER 2025	
ADJOINTS	CONSEILLERS
Edwige LUCBERNET	Jacques RAYNAUD
Marc CHAUVET	Isabelle TARIS
Nadia BENJELLOUN-MACALLI	Benoît D'ANCONA
Vincent BOIVINET	Pascal LABADIE
Amélie COHEN LANGLAIS	Sadia HADJ ABDELKADER
Olivier GOUDICHAUD	Sylvaine PANABIERE
Fabienne CABRERA	Guénolé JAN
Pierre OUALLET	Marie-Laure PIROTH
Christelle BAUDRAIS	Typhaine CORNACCHIARI
Cathy CAMI	Laure DESVALOIS
Xavier FEDOU	Nabil ENNAJHI
Bénédicte JAMET DIEZ	Florian DARCOS
	Kewar CHEBANT
	Idriss BENKHELOUF
	Aurélien DESBATS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20241219-SGAM20241220-01-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Publication : 20/12/2024

Ces fonctions comportent le pouvoir de prendre toutes mesures et de signer les actes rendus nécessaires pour l'exercice desdites fonctions pendant la période ci-dessus mentionnée.

L'élu désigné pour assurer l'astreinte pourra exceptionnellement être remplacé par un autre élu de la présente liste en cas d'indisponibilité.

ARTICLE 2 - CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

En application de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent arrêté sera transmis au Contrôle de légalité et sera remis aux intéressé(e)s.

ARTICLE 3 - PUBLICATION

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la Ville de Bègles.

ARTICLE 4 - EXÉCUTION

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bègles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 - VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

La présente décision peut faire l'objet, dans les deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité - d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Maire, étant entendu que le silence de l'administration de plus de deux mois vaut décision tacite de rejet - d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait et arrêté à Bègles, en l'Hôtel de Ville, le 19 décembre 2025



Clément ROSSIGNOL PUECH

**Mairie de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20241219-SGAM20241220-01-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Publication : 20/12/2024